

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES		CODE ARES	1348
		Date dépôt	01/10/2018
		Date validation	18/12/2018
MASTER EN ARTS PLASTIQUES, VISUELS ET DE L'ESPACE : TEXTES ET CRÉATION LITTÉRAIRE			
FINALITÉ	N.A.	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	7
SECTEUR	4. ART	DOMAINE D'ÉTUDES	22. Arts plastiques, visuels et de l'espace
TYPE	LONG	CYCLE	DEUXIÈME
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	120

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur se doit d'être un lieu multidisciplinaire de recherche et de création dans lesquels les arts et leur enseignement s'inventent de manière indissociable. Les arts qui s'y développent sont non seulement envisagés comme productions sociales mais également comme agents sociaux qui participent à la connaissance, à l'évolution et à la transformation de la société. En prise sur les leçons des arts passés et contemporains, sur la pensée et les sciences, l'enseignement de l'art est prospectif, il stimule l'ouverture au futur, à l'inédit.

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur participe à l'élaboration d'une pensée des arts et à la constitution critique d'un ensemble des connaissances de pratiques et d'attitudes qui définissent les disciplines artistiques et les possibilités de leurs rencontres.

La recherche artistique exige des étudiants la mise en œuvre critique des savoirs acquis et en cours d'acquisition, relatifs à une pensée des arts, à une pratique, à une histoire et à une situation culturelle et sociale.

L'enseignement des arts place l'étudiant en situation de développer une autonomie créatrice et d'élaborer la singularité d'une démarche sans négliger sa responsabilité sociale. Il assure au niveau académique le plus élevé l'acquisition de méthodologie et d'aptitudes dans le champ du savoir. Il transmet les connaissances théoriques, techniques et la formation pratique indispensables à la synthèse artistique et à la reconnaissance de la compétence.

L'enseignement des arts renforce la dimension internationale des pratiques et des recherches par la mise en place d'initiatives et de programmes en collaboration avec les institutions d'autres pays en favorisant la mobilité et l'échange d'enseignants et d'étudiants à tous les niveaux des structures.

L'enseignement des arts prépare l'étudiant, par une étude concertée des fonctions dévolues à l'art et à l'artiste, à son rôle de citoyen qui intervient activement en tant qu'artiste dans la société. Il prépare en outre à l'enseignement des disciplines artistiques, à l'action culturelle, à l'activité professionnelle et à l'exercice des techniques de la création artistique.

L'enseignement des arts associe des professionnels praticiens et des chercheurs à la formation artistique et favorise l'implication active des enseignants dans la pratique de leurs disciplines.

(Source : Article 3 du décret du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique)

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

Le Master Textes et Création Littéraire de l'École Nationale Supérieure des Arts Visuels - La Cambre propose, en coorganisation avec l'ULB, un programme de formation des étudiants qui visent à faire des métiers du texte et de la création littéraire leur avenir professionnel. Il s'adresse principalement aux jeunes écrivains et, plus généralement, à l'étudiant qui souhaite professionnaliser sa démarche artistique en lien avec la pratique de l'écrit en la confrontant à d'autres écrivains, à des éditeurs et à des professionnels reconnus de la littérature, l'informer et l'enrichir de nouveaux savoirs et de nouvelles compétences.

Considérant le travail du texte et ses différentes formes comme des expressions majeures de l'homme à travers l'histoire, et les littératures des différents continents comme un art à part entière dans le champ des pratiques artistiques contemporaines, ce Master s'inscrit dans une démarche ouverte de production, de réflexion et d'instruction de l'écrit dans un monde en devenir.

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

Le grade de **Master** en arts plastiques, visuels et de l'espace : **Textes et création littéraire** est décerné aux étudiants qui :

- 01.** ont acquis une connaissance approfondie des différentes pratiques textuelles récentes et présentes dans le champ de la littérature et de la fiction ;
- 02.** maîtrisent les outils conceptuels leur permettant de situer les enjeux du texte et de l'écrit dans l'ensemble de la création artistique, de l'analyse et de la critique du contemporain. Ces outils permettent de développer des propositions littéraires originales ;
- 03.** ont approfondi et expérimenté les notions de narration, de récit, d'histoire, de fiction qui sont au cœur d'un travail d'écriture et d'une réflexion sur les enjeux de la littérature, de l'art et de la création, tant dans ses aspects intimes que collectifs, poétiques que politiques ;
- 04.** ont développé une sensibilité à la pensée de la traduction et de ses implications dans la construction d'un monde commun et multiculturel, à partir de la question de la diversité, des rapports d'existence des œuvres à travers les différentes langues et de leurs aires géographiques ;
- 05.** ont conduit une recherche originale, fondée sur la pratique de l'écriture, et produit des travaux littéraires singuliers également valides en dehors du champ académique ;
- 06.** sont capables de présenter leurs productions, de communiquer à leur propos et de prendre en compte les conditions de réception, de transmission et de communication des œuvres selon des modalités adaptées au contexte ;
- 07.** ont intégré un fort degré d'autonomie et ont acquis la connaissance d'un monde professionnel, d'acteurs de l'édition, de la littérature et de la critique les rendant à même de poursuivre une carrière d'auteur et d'acteur de la chaîne du livre et de régime de circulation des œuvres.